



Le jeudi 30 avril 2020

Communiqué de presse

Réouverture de la déchèterie communautaire de DINARD : modalités et conditions d'accès à partir du lundi 4 mai 2020

Depuis le 28 avril 2020, les déplacements vers les déchèteries sont de nouveau autorisés par Mme la Préfète d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du déconfinement progressif.

En conséquence, à partir du lundi 4 mai, les usagers pourront accéder à la déchèterie communautaire de Dinard sous certaines conditions.

Dans un premier temps, la déchèterie sera accessible uniquement pour les **déchets verts** et l'accès sera filtré à partir **des plaques d'immatriculation des véhicules** (dernier chiffre avant les 2 lettres. Exemples : AW 15**6** BZ ou 45**4** BF 35).

Un nombre limité de véhicules sera autorisé à entrer sur site de manière simultanée pour permettre le respect des règles de distanciation.

Jours et horaires d'ouverture :

A partir du lundi 4 mai, la déchèterie sera ouverte aux horaires suivants (hors accueil administratif fermé du 4 au 8 mai) :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (dernier accès à 11h45) et de 13h30 à 17h00 (dernier accès à 16h45) sauf le jeudi 21 mai (férié). En dehors de ces horaires, l'accès au site ne sera pas possible.

Accès modifié :

Afin d'éviter des perturbations sur les routes environnantes et fluidifier l'accès au site, l'accès à la déchèterie se fera uniquement par la RD 168 (route qui longe Leroy Merlin vers Ploubalay) puis la RD 64 mise temporairement en sens unique.

La sortie s'effectuera par la RD 64 pour rejoindre la RD 603 (route à Bourges) entre Dinard et Saint-Briac.

Types de déchets et véhicules autorisés du 4 mai au 1^{er} juin 2020 :

Semaine n°1 du lundi 4 au vendredi 8 mai :

♦Types de déchets autorisés : déchets verts.

♦Plaques d'immatriculation autorisées : le lundi 4 mai les plaques se terminant par 0 et 1, le mardi 5 mai les plaques se terminant par 2 et 3, le mercredi 6 mai les plaques se terminant par 4 et 5, le jeudi 7 mai les plaques se terminant par 6 et 7, le vendredi 8 mai les plaques se terminant par 8 et 9.

Semaine N°2 du lundi 11 au vendredi 15 mai :

♦Types de déchets autorisés : déchets verts.

♦Plaques d'immatriculation autorisées : le lundi 11 mai pour les plaques se terminant par 0 et 1, le mardi 12 mai pour les plaques se terminant par 2 et 3, le mercredi 13 mai pour les plaques

se terminant par 4 et 5, le jeudi 14 mai pour les plaques se terminant par 6 et 7, le vendredi 15 mai pour les plaques se terminant par 8 et 9.

Semaine N°3 du lundi 18 au samedi 23 mai :

♦Types de déchets autorisés : **tous les types de déchets hors gravats**.

♦Plaques d'immatriculation autorisées : le lundi 18 mai pour les plaques se terminant par 0 et 1, le mardi 19 mai pour les plaques se terminant par 2 et 3, le mercredi 20 mai pour les plaques se terminant par 4 et 5, **fermeture le jeudi 21 mai (férié)**, le vendredi 22 mai pour les plaques se terminant par 6 et 7, le samedi 23 mai pour les plaques se terminant par 8 et 9.

Semaine N°4 du lundi 25 au samedi 30 mai :

Réouverture de la déchèterie **pour tous les types de déchets hors gravats et arrêt du filtrage par plaques d'immatriculation** si les conditions les permettent.

A partir du 1^{er} juin 2020 :

Retour au fonctionnel normal de la déchèterie du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 (dernier accès 11h45) et de 13h30 à 17h00 (dernier accès 16h45).

Fermeture les dimanches et jours fériés.

Restrictions :

Pour faciliter les missions des agents d'accueil, les véhicules de plus de 3,5 tonnes, les camions avec hayon, les camions plateau, les remorques agricoles **ne seront acceptés qu'à partir du 1^{er} juin 2020**.

Règles à respecter :

Afin de garantir la sécurité sanitaire du personnel et des usagers, l'accès à la déchèterie sera autorisé sous réserve du respect des règles suivantes :

- Jusqu'au 11 mai, se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « *déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité* ».
- Un seul passager par véhicule.
- Port du masque recommandé.
- Maintien d'une distance de sécurité d'au moins 2 mètres.
- Déchargement de manière autonome sans possibilité d'assistance sur site.
- Ne pas s'attarder après avoir déchargé.
- Respecter les consignes données sur place.

Communauté de Communes Côte d'Emeraude

1, esplanade des équipages

35730 Pleurtuit

Tél : 02.23.15.13.15.

Courriel : accueil@cote-emeraude.fr

Contact presse : 07.60.45.59.39.